AB/CKS BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET Nº 2023- 01.67 /PRES-TRANS/ PM/MEFP/MEMC portant retrait du permis d'exploitation industrielle de grande mine d'or de la Société des Mines de Belahourou (SMB) SA à Inata dans la Province du Soum, Région du Sahel

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT, Jisa CE Nº 00 130 PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Vu la Constitution:

la Charte de la Transition du 14 octobre 2022; Vu

le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Vu Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 ianvier 2023:

le décret n°2023-0009/PRES-TRANS/PM du 10 janvier 2023 portant Vu remaniement du Gouvernement;

le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant Vu attributions des membres du Gouvernement;

la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso ; Vu

le décret n°2007-339/PRES/PM/MCE/MFB/MEDEV/MECV du 26 mai 2007 Vu portant octroi d'un permis d'exploitation minière industrielle de grande mine d'or à la Société des Mines de Belahourou SA à Inata dans la province du Soum:

le décret n°2014-145/PRES/PM/MME/MEF du 10 mars 2014 portant création, attribution, composition et fonctionnement de la Commission Nationale des Mines:

Vu le décret n°2017-036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations ;

le décret n°2022-0922/PRES-TRANS/PM/MMC du 08 octobre 2022 portant Vu organisation du Ministère des mines et des carrières ;

l'avis favorable de la Commission Nationale des Mines en date 06 octobre Vu 2021:

l'ordonnance de référé n°061-2 du 05 mai 2022 du Premier Président du Conseil Vu d'Etat ordonnant la suspension du n°2021-1188/PRES/PM/MINEFID/MMCE/ MEEVCC du 23 novembre 2021 portant retrait du permis d'exploitation industrielle de grande mine d'or attribué à la Société des Mines de Belahourou SA.

rapport du Ministre de l'énergie, des mines et des carrières ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 08 février 2023;

DECRETE

- Article 1: Conformément à l'article 114 du décret n° 2017-0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations, il est retiré, pour disparition des garanties financières et pertes des capacités techniques, le permis d'exploitation minière industrielle de grande mine d'or attribué par décret n° 2007-339/PRES/PM/ MCE/MFB/MEDEV/MECV du 25 mai 2007 portant octroi d'un permis d'exploitation minière industrielle de grande mine d'or à la Société des Mines de Belahourou (SMB) SA à Inata dans la Province du Soum, Région du Sahel.
- Article 2: Le permis d'exploitation minière industrielle de grande mine d'or, objet du présent décret de retrait, tombe dans le domaine public et constitue un actif pour l'Etat.
- Article 3: La société des Mines de Belahourou SA dispose d'un délai de six (06) mois pour démanteler ses installations et réparer les dommages causés à l'environnement.
- Article 4: Le présent décret abroge le décret n°2021-1188/PRES/PM/MINEFID/MMCE/MEEVCC du 23 novembre 2021 portant retrait du permis d'exploitation industrielle de grande mine d'or attribué à la Société des Mines de Belahourou SA.

Article 5: Le Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières et le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 02 mars 2023



Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYELEM de TAMBELA

Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective

Aboubakar NACANABO

Le Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières

Simon-Pierre BOUSSIM